

Note précisant l'usage auquel est destinée l'hydrosurface du Der, et reprenant les principales contraintes liées à l'utilisation du lac.

Utilisateurs de l'hydrosurface :

- L'hydravion ou ULM amphibie de l'aéro-club de Saint Dizier-Robinson
- Les hydravions ou ULM amphibies extérieurs, après préavis et prises de consignes

Période annuelle d'ouverture : Du 1^{er} mars au 14 octobre 2011

Cote de hauteur d'eau minimale : 135,50 à vérifier sur le site du Yacht Club du Der : <http://www.ycder.com>

Equipement radio minimal pour la CTR de Saint Dizier : Radio VHF 720 canaux, et transpondeur mode C

Protocole avec la Base aérienne 113 : A définir

Limite verticale de l'espace aérien affecté à l'hydrosurface : Hauteur 500 pieds (150m) au dessus du lac

Protocole de préavis nautique : Tout pilote désireux d'utiliser l'hydrosurface devra en informer préalablement le Syndicat du Der et le Ski et Motonautisme Club du Grand Der :

- Par mail : syndicatduder@wanadoo.fr et jmnoirvache@orange.fr
- A défaut de réponse en temps utile, par téléphone : 03-26-72-62-87 ou 03-2674-61-71

Localisation des secteurs d'amerrissage, décollage et évolutions à flot :

- Le secteur normal d'amerrissage, de décollage et de "tours de piste" pour entraînements est le coin Sud-Ouest du lac, délimité par l'île de Chantecoq. Il est possible d'accoster sur les pontons du site de Chantecoq
- Toutefois, lorsque la zone réservée aux Véhicules Nautiques Motorisés (VNM) est peu encombrée, il est possible d'y amerrir ou de décoller entre les bouées la limitant au Nord, et les grosses bouées de parcours. Dans ces mêmes conditions, il est aussi possible d'accoster devant la cale de mise à l'eau des VNM.
- Lorsque le chenal d'entrée Ouest du port est libre, un hydravion peut naviguer vers la grande cale de mise à l'eau des bateaux à moteur (vérifier hauteur disponible sous la passerelle) à condition d'être précédé d'une embarcation qui lui ouvrira la route.